

Questions orales

la SCHL ne serviront certainement pas à des fins autres que la construction domiciliaire.

En fait, comme Boeing s'apprête à vendre à Bombardier, nous tentons de négocier un droit de passage afin d'ouvrir une route collectrice. Le personnel du Conseil du Trésor et d'autres agents de mon ministère cherchent à accélérer l'aménagement de ces terrains.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

L'Abitibi-Témiscamingue est l'une des grandes régions forestières du Canada. Les exportateurs forestiers devront déposer des cautionnements correspondant aux droits compensateurs provisoires de 14,48 p. 100, ce qui représentera un coût additionnel pour les entreprises canadiennes et québécoises.

Est-ce que le ministre, avec les provinces et l'industrie forestière, est prêt à faire face au «général» Bush et à ses soldats forestiers dans le but de gagner cette bataille pour les travailleurs forestiers canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je voudrais remercier mon collègue pour la question très sérieuse qu'il me pose. Il soulève un point très important.

Le montant des subventions qui seraient accordées selon les États-Unis varie énormément d'une province à l'autre, et l'évaluation de la situation dans la circonscription du député est particulièrement injuste.

Examinons les faits. Nous ne connaissons que deux des quatre décisions prises par les États-Unis. Le département du Commerce rendra sa décision finale d'ici le 19 mai. Nous pourrons alors avoir recours au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange et nous avons l'intention de défendre notre cause de façon énergique.

Je tiens à rappeler au député que nous nous opposons vigoureusement à la façon dont le département du Commerce a traité cette affaire et nous continuerons à exprimer notre mécontentement.

PETRO-CANADA

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie a déclaré, dans un communiqué publié la semaine dernière suite à une déclaration de William Hopper de Petro-Canada, que le projet Hibernia allait être mis en veilleuse si un nouvel associé n'était pas trouvé d'ici 50 jours.

Si le gouvernement a tellement à cœur le projet Hibernia, pourquoi a-t-il, par l'entremise de ses nominations au conseil d'administration, approuvé un programme de forage pour Petro-Canada cette année, au Viêt-nam et dans le delta du Mékong, en Colombie, où règnent les caïds de la drogue, ainsi qu'au Myanmar, royaume dont le gouvernement est corrompu?

Le ministre va-t-il maintenant dire à M. Hopper d'annuler ces investissements étrangers et d'investir au Canada les dollars des contribuables, ce qui éliminerait la nécessité de trouver un nouvel associé pour le projet Hibernia?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vais d'abord essayer de répondre à cette question.

Celle-ci relève de l'ACDI parce que le député parle de l'ancienne corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, la CPCAI. Cet organisme disposait d'un budget de 50 millions de dollars qui était administré par Petro-Canada. C'est en se servant de ce budget que Petro-Canada a fait divers investissements un peu partout dans le monde, notamment dans les endroits mentionnés par le député. La CPCAI a été liquidée non pas dans le dernier budget mais dans celui qui l'a précédé, et ses éléments ont été portés au compte de l'ACDI à ce moment.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada possède actuellement 80,5 p. 100 des actions de Petro-Canada et il a nommé tous les membres de son conseil d'administration.

Le gouvernement a approuvé non seulement une entente que Petro-Canada a conclue avec la cruelle dictature militaire du Myanmar, mais aussi, par l'entremise du conseil d'administration, le versement à cette dictature d'une «prime de signature» de 6 millions de dollars—ce dont il était parfaitement au courant.

Pourquoi le gouvernement a-t-il tout d'abord approuvé la signature de cette entente et pourquoi a-t-il ensuite permis à Petro-Canada de déduire, sur le plan fiscal, la